



Galerie Agora,
Rue du Marché aux Herbes 105, Bte 11
B-1000 Brussels
Telephone +32 2 285 46 60
Fax +32 2 280 08 17
Email: etf@etf-europe.org

European Transport Workers' Federation
Fédération Européenne des Travailleurs des Transports
Europäische Transportarbeiter-Föderation
Federación Europea de los Trabajadores del Transporte

www.etf-europe.org

POLITIQUE DE RESPECT MUTUEL

L'ETF s'oppose à toute discrimination fondée sur le genre, la nationalité, la race ou la couleur, l'âge, l'orientation sexuelle, un handicap ou des croyances.

La grande majorité des syndicalistes sont conscients de la nécessité de respecter la dignité de chaque individu. Il convient toutefois de rester vigilant au sein de toutes les organisations, afin de s'assurer que tous les participants puissent travailler dans une atmosphère dans laquelle ils se sentent à l'aise et en sécurité.

L'ETF s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail fondé sur la dignité et sur le respect mutuel. L'ETF et ses affiliés ne cautionnent et ne tolèrent aucun comportement qui minerait la dignité ou l'estime de soi de n'importe quel individu ou qui créerait un environnement hostile, offensant ou propice à de mauvais traitements ou à l'intimidation. Cet engagement s'applique à tous les représentants et participants, hommes et femmes, aux réunions, activités et rassemblements sociaux de l'ETF, quel que soit l'endroit où ils sont organisés en Europe.

En tant qu'employeur, l'ETF a l'obligation légale et morale de protéger ses salariés contre toute forme de harcèlement, de mauvais traitement ou de comportement similaire inacceptable. Cette obligation s'applique à l'environnement de travail du bureau de Bruxelles, ainsi qu'aux réunions et activités de l'ETF, quel que soit l'endroit où elles sont organisées. Elle s'applique également aux événements sociaux auxquels le personnel de l'ETF participe dans le cadre de ses fonctions et où l'ETF a des responsabilités en tant qu'employeur. Les employés de l'ETF sont invités à signaler tout incident de ce type.

Un membre du personnel sera désigné pour gérer les informations récoltées en pareil cas.

Il est recommandé que le Secrétariat transmette des lignes directrices aux affiliés quant à la politique de l'ETF sur le respect mutuel, qui devrait faire partie de la documentation à distribuer pour l'ensemble des futures réunions et activités de l'ETF.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA POLITIQUE DE L'ETF EN MATIÈRE DE RESPECT MUTUEL

L'ETF s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail fondé sur la dignité et sur le respect mutuel. Dans toute organisation la vigilance doit être de mise pour assurer que tous les participants puissent travailler dans une atmosphère dans laquelle ils se sentent à l'aise et en sécurité. Cela doit s'appliquer lors de toutes les réunions, de tous les événements sociaux et autres activités et événements qui ont lieu sous l'égide de l'ETF.



President Frank Moreels

General Secretary Eduardo Chagas

Vice Presidents Alexander Kirchner
Ekaterina Yordanova



Ce que nous vous demandons :

- Traiter tous les individus, y compris les représentants des affiliés de l'ETF et les membres du personnel de l'ETF, avec respect et dignité.
- Veiller absolument à ce que votre propre comportement ne soit pas offensant ou source d'incompréhension.
- Réfléchir avant de formuler des remarques personnelles.
- Accepter de prendre la responsabilité de remettre en question tout comportement inacceptable ou offensant et de respecter la dignité de chaque individu.

Qu'est-ce qu'un comportement inacceptable ?

Les comportements inacceptables incluent les attitudes physiques, verbales et non verbales indésirables, telles que l'envoi de courriels et les comportements visant à ridiculiser ou à intimider un individu ou constituant un mauvais traitement physique.

Ces comportements peuvent être fondés sur :

- la race, l'origine ethnique, la nationalité et la couleur de peau
- le sexe et l'orientation sexuelle
- un handicap ou des troubles sensoriels
- l'âge, des caractéristiques physiques ou liées à la santé
- des convictions religieuses ou politiques

Il peut également s'agir de comportements indésirables, tels que :

- un contact physique non désiré
- une agression physique ou sexuelle
- des propositions sexuelles ou compromettantes
- des blagues racistes, sexistes ou religieuses
- des paroles offensantes, des insultes et des gestes obscènes
- des cadeaux non souhaités
- un comportement visant à importuner ou à harceler un individu

Ces listes ne sont pas exhaustives.

Nous sommes conscients que la grande majorité des syndicalistes reconnaissent la nécessité de respecter la dignité de chaque individu. Nous vous remercions de contribuer à nos efforts visant à faire des réunions et des activités de l'ETF une expérience positive pour tous.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DE COURRIELS

L'utilisation de courriels peut avoir des effets négatifs sur certains individus. Envoyer un courriel, c'est comme envoyer une carte postale : si vous ne souhaitez pas qu'il soit « publié dans le bulletin d'information », ne l'envoyez pas !

Les courriels ne doivent pas être utilisés pour écrire ou diffuser des messages offensants ou perturbants, y compris des messages contenant des commentaires offensants à propos de la race, du genre, de l'âge, de l'orientation sexuelle, des commentaires pornographiques, à propos des convictions religieuses ou politiques, de l'origine nationale ou d'un handicap.



President Frank Moreels

General Secretary Eduardo Chagas

Vice Presidents Alexander Kirchner
Ekaterina Yordanova



Voici ci-dessous une liste reprenant quelques conseils sur l'utilisation des courriels :

- **N'écrivez pas en LETTRES MAJUSCULES**

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES, DONNE L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ.

Cela peut s'avérer très énervant et susciter une réponse non souhaitée sous la forme d'un courriel incendiaire. Essayez dès lors de ne pas envoyer de courriels en lettres majuscules.

- **Ne transférez pas un message ou une pièce jointe sans autorisation**

Ne transférez pas un message ou une pièce jointe appartenant à un autre utilisateur sans l'autorisation de son auteur. Si vous ne demandez pas l'autorisation au préalable, vous risquez d'enfreindre la loi sur les droits d'auteur.

- **N'utilisez pas les courriels pour diffuser des informations sensibles**

Certains courriels sont confidentiels ou contiennent des informations sensibles et ne doivent donc pas être transférés et il s'agit d'assurer la protection des données et informations personnelles conformément à la législation en vigueur en la matière.

- **N'envoyez pas et ne transférez pas de courriels contenant des remarques diffamatoires, offensantes, racistes ou obscènes**

En envoyant ou en transférant des commentaires diffamatoires, sexistes ou discriminatoires sur le plan racial dans des courriels, même s'il s'agit de blagues, l'individu ou le syndicat concerné peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Tout commentaire diffamatoire, offensant ou obscène peut par ailleurs être sanctionné

- **Ne harcelez pas d'autres personnes avec des courriels !**

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DES MEDIAS SOCIAUX

Les plateformes de média sociaux :

- ne doivent pas être utilisées pour écrire ou diffuser des commentaires offensants, abusifs ou perturbants, y compris des messages contenant des propos relatifs à la race, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle ou encore à caractère pornographique, relatifs à la religion ou aux convictions religieuses ou politiques, à l'origine nationale, à la santé aux caractéristiques physiques ou à un handicap ;
- ne doivent pas être utilisées pour diffuser des informations sensibles ou confidentielles dans le domaine public ;
- ne doivent pas être utilisées pour copier et transférer des messages et informations sans la permission de leur(s) auteur(s) ;
- Les médias sociaux doivent être utilisés comme plateforme pour renforcer et promouvoir les intérêts et la position de l'ETF et de ses affiliés.

Veillez à ce que les média sociaux soient utilisés dans le respect des dispositions légales en la matière.



President Frank Moreels

General Secretary Eduardo Chagas

Vice Presidents Alexander Kirchner
Ekaterina Yordanova

